



VERS-PONT DU GARD

**BULLETIN
MUNICIPAL**

64

**Le groupe scolaire
sort de terre**



www.vers-pont-du-gard.fr

SOMMAIRE

VIE MUNICIPALE 3

- Élections 2022
- Inscription sur les listes électorales
- Objets trouvés
- Collecte d'encombrants
- Cérémonie des nouveaux arrivants
- Repas de fin d'années
- Marché de Noël
- Nouveaux commerces

CCPG 6

PROJETS STRUCTURANTS 7

- Le Groupe scolaire
- Step intercommunale

URBANISME 8

- Panneaux photovoltaïques
- Plan Local d'urbanisme
- Le service urbanisme
- Les lotissements
- Éclairage public
- Guichet numérique

VIE SCOLAIRE 9

- Rentrée scolaire 2021/2022
- Noël

VIE ASSOCIATIVE 9

- APE
- La Boule du Pont du Gard
- ASV
- La Cavalerie de Vers-Pont du Gard
- Le tennis club
- Société de chasse

VIE SOCIALE - CCAS 12

- Repas des Aînés
- Distribution de colis de fin d'année
- Restos du Cœur
- Chèque énergie

ENVIRONNEMENT 14

- Vers la première fleur
- Le Masque n'est pas un emballage
- Collectif Zéro Déchet

PORTRAIT 16

- Jérôme Carcenac

SÉCURITÉ 17

TRIBUNES 17



Chères Versoises et Chers Versois,

Après le temps des études et des procédures administratives, voici venu le temps des grands travaux pour notre commune : construction du groupe scolaire, réseau de transfert des eaux usées sur la station d'épuration intercommunale de Remoulins, aménagement des places du village et révision du plan local d'urbanisme.

L'année 2021, en raison de la crise sanitaire, a été une année difficile. Toutefois, la vie sociale a pu reprendre son cours presque normalement (activités sportives, animations, repas, lotos...).

Dans les quatre prochaines années, beaucoup de chantiers nous attendent, notamment, l'aménagement de l'école actuelle, la rénovation de l'église, la remise en état de la voirie.

La vraie démocratie a besoin d'une opposition et d'une justice. Croyez bien que je ne suis pas insensible aux critiques même si parfois je les trouve outrancières et dénuées de propositions sérieuses.

J'en profite pour remercier ma majorité municipale ainsi que la majorité intercommunale de leur soutien.

Je vous assure de ma totale implication pour défendre les intérêts de notre belle commune.

Je vous souhaite ainsi qu'à vos proches une belle et heureuse année 2022.
Prenez soin de vous

Olivier Sauzet
Maire de Vers-Pont du Gard

> ÉLECTIONS 2022

Présidentielle

1er tour : 10 avril 2022
2eme tour : 24 avril 2022

Législatives

1er tour : 12 juin 2022
2eme tour : 19 juin 2022

> LISTES ÉLECTORALES : VOUS POUVEZ VOUS INSCRIRE JUSQU'À DÉBUT MARS

Vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales pour les prochaines élections présidentielles et législatives de 2022 ? N'oubliez pas de vous inscrire.

- **Pour l'élection présidentielle**, vous avez :
 - **jusqu'au mercredi 2 mars 2022** pour le faire en ligne sur : www.service-public.fr/particulier/vosdroits/R16396
 - **jusqu'au 4 mars 2022** pour la démarche en mairie ou par courrier.
- **Pour les législatives** vous avez :
 - **jusqu'au 4 mai 2022** en ligne
 - **jusqu'au 6 mai 2022 en mairie**

Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote.

> OBJETS TROUVÉS



Des objets trouvés sont régulièrement apportés à la Mairie et rarement récupérés par leur propriétaire. Pensez à signaler à l'accueil de la Mairie toute perte d'objet.

> MARIANNE D'OR

Olivier Sauzet et son équipe sont heureux de vous annoncer que la commune de Vers-Pont-du-Gard se voit décerner la Marianne d'Or du civisme à l'occasion des élections municipales. Distinction offerte par l'amicale gardoise des anciens maires et adjoints, pour la commune gardoise de plus de 1000 habitants qui a connu le plus fort taux de participation aux élections municipale de 2020.



Cette distinction est avant tout une reconnaissance pour les versoises et les versois. En effet alors que le taux national d'abstention s'approche des 60%, vous avez été plus de 75% à participer à ces élections et choisir votre maire.

Mais cette implication n'est pas nouvelle puisque déjà en 2014 la commune de Vers avait reçu la Marianne d'argent du civisme pour son taux de participation aux élections municipales.

Voter est le moyen donné aux français pour choisir leur avenir, les versoises et les versois l'ont bien compris !

Bravo à toutes et à tous !

> LA COLLECTE D'ENCOMBRANTS À DOMICILE DEVIENT POSSIBLE

La transition écologique et solidaire est une préoccupation d'actualité, présentant des enjeux forts et nécessitant l'implication de nombreux acteurs économiques, sociaux et environnementaux. A ce titre, pour ceux qui ont des difficultés pour se rendre en déchetterie pour déposer les encombrants volumineux, un partenariat établi entre le Centre Social Intercommunal de Saint-Quentin-la-Poterie (CSI-SQLP), l'ARRU et le SICTOMU propose de les enlever chez vous. Cette offre alternative s'organise par inscription sur une liste d'attente et ne se substitue en rien au dépôt direct en déchetterie. Elle est limitée à trois objets d'un poids maximum de 70 kg chacun. Collectés par des agents en insertion, les encombrants seront revalorisés par la recyclerie/ressourcerie de l'ARRU ou bien déposés pour tri en déchetterie.

> **Pour plus de renseignements ou pour utiliser ce service, vous pouvez vous inscrire auprès de votre Mairie**



18 juin 2021



11 novembre 2021



> CÉRÉMONIE DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Vendredi 17 septembre, à la Maison de la pierre, le Maire et son conseil municipal recevaient les nouveaux arrivants. Entourés d'élus et des présidents d'association, Pierre Warot, conseiller délégué, a souhaité la bienvenue à toutes les personnes présentes qui ont choisi notre village comme lieu de vie.

Après une présentation de la commune, tout le monde a pu échanger autour du verre de l'amitié.

> REPAS DE FIN D'ANNÉE

Le repas de fin d'année offert aux employés et aux élus a pu avoir lieu le mercredi 8 décembre à « La Petite Gare », dans le respect le plus strict des gestes barrières.

Cet événement a été jugé important pour maintenir la cohésion entre les salariés et créer du lien entre les élus et les employés. Un bon moment de convivialité malgré l'espacement des tables. La bonne humeur et l'ambiance étaient au rendez vous.





> MARCHÉ DE NOËL

En dépit de la crise sanitaire, le marché de Noël a été maintenu avec un protocole strict. (Port du masque, et contrôle du pass sanitaire). C'est avec un grand plaisir que nos exposants ont pu s'installer dans la rue Grand du Bourg, le samedi 18 décembre. Malgré les contraintes, le marché a connu une grande fréquentation avec une ambiance très conviviale. L'animation musicale a été assurée par la pena del fuego.



> NOTRE VILLAGE EST ATTRACTIF !

DEUX NOUVELLES COMMERÇANTES SONT RÉCEMMENT ARRIVÉES.



Catherine BOKS vient de Fons Outre Gardon, où elle exerçait son métier de tapissier-décoratrice depuis 8 ans.

Dans sa boutique « Atelier Compas », récemment installée 10 rue Grand du Bourg, elle restaure et crée tout ce qui contient du tissu dans la maison. Restauration de fauteuils, chaises, canapés, confection de coussins, rideaux, stores et voilages, coussins d'extérieur, vente de fournitures, mousses et tissus d'ameublement.



Pascale Chabrol a tenu le « bar du Nord » à Remoulins pendant trois ans. Elle habite St Maximin et vient d'acquérir le bar de Vers pont du Gard qui s'appellera dorénavant « Le Versois ».

L'ouverture est prévu le 04 février 2022.

Nous leur souhaitons la bienvenue et une belle réussite.



LE NOUVEAU LOGO



> CCPG

ÉCONOMIE

> **Un espace de co-working a été inauguré à Remoulins** à la Maison France Service (derrière la Poste). Cet espace propose plusieurs bureaux connectés avec la fibre, ils sont ouverts 24 heures sur 24 sur réservation à la journée ou demi-journée.

Un poste d'assistant numérique va être créé en janvier. Il se déplacera en demi-journée en mairie sur demande pour aider les personnes qui ont des difficultés en digitalisation.

> **Un projet de territoire**, fruit de la concertation des citoyens, de tous les acteurs économiques et des élus a vu le jour. Il est la base du travail à venir pour le développement économique et social durable de notre territoire. Il va nous permettre d'engager celui-ci dans une dynamique autour de l'emploi, de l'habitat des transports mais aussi des services de proximité qui répondent à vos attentes. C'est la mission que vous nous avez donnée en nous élisant.

> La CCPG a reversé aux communes le FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal), soit 60 000 € pour Vers-Pont du Gard.

> Au 1^{er} janvier 2022, la commune d'Argilliers a définitivement quitté la CCPG pour rejoindre la CCPU.

> **Le Rézo Pouce** (auto-stop géré via une application entre citoyens) a débuté en septembre. Notre commune y participe. Cela favorise le covoiturage entre habitants pour des petits trajets/



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PONT DU GARD

Vous hésitez à vous équiper d'un vélo à assistance électrique pour vos trajets quotidiens ?



Location de vélo à assistance électrique
À partir du 1^{er} novembre 2021
Tarif : 40€ pour 2 mois.

Réservez votre vélo électrique dès le 10 octobre,
dans la limite des disponibilités,
par téléphone : 04 66 57 67 67
par mail : contact@cc-pontdugard.fr

www.cc-pontdugard.fr



CULTURE

Dans le cadre de la compétence Culture et Sports, la CCPG avait lancé un appel à projets. Quatre associations dont les Cavaliers Vers-Pont du Gard ont ainsi été retenues et ont chacune bénéficié de 1000 €. Cette subvention a notamment permis à l'association de monter le spectacle « Le Noël des Équidés » le 11 décembre dernier.

ENVIRONNEMENT

> **Le projet Plan Climat Air Energie** a été adopté en conseil communautaire.

TOURISME

> **Le nouveau site internet** de la SPL Uzès-Pont du Gard a généré 40% de visites en plus ! Il y a un vrai engouement pour notre région.

> Les offres se diversifient et misent sur le tourisme vert. Notre territoire a tous les atouts nécessaires pour y répondre. Pour l'année 2022, l'office du tourisme propose à tous les acteurs socioprofessionnels deux options : l'une gratuite qui permet d'avoir une visibilité réactualisée de son offre touristique, et l'autre payante qui offre des services plus complets avec la réservation en ligne et un meilleur positionnement sur le site. Ne pas hésiter à se rapprocher de l'Office du tourisme pour connaître les modalités.



> LE GROUPE SCOLAIRE

Comme vous pouvez le constater sur place et sur les photos, les travaux du groupe scolaire, financés par l'État, la Région, le Département et la commune avancent.

Nous espérons toujours une ouverture des classes pour septembre 2022.



> STEP INTERCOMMUNALE

Les travaux concernant le réseau de transfert des eaux usées financé par l'État, l'Agence de l'eau, le Département et la commune avancent, la liaison entre Remoulins et l'entrée de la commune de Castillon est réalisée, celle entre la station actuelle et l'entrée de la Bégude de Vers-Pont du Gard également.

Nous espérons pouvoir être raccordés avec la station intercommunale de Remoulins pour cet été.

> PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES ET PANNEAUX SOLAIRES

Les travaux ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur d'une construction sont soumis à autorisation de travaux. C'est notamment le cas pour toute pose de panneaux solaires et photovoltaïques.

Ainsi, si vous projetez de réaliser une telle installation vous devez déposer en mairie une déclaration préalable de travaux et obtenir l'accord écrit avant le commencement des travaux.

Attention : Le règlement du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur autorise ce type d'installation sous certaines conditions. Dès lors, certains projets peuvent être refusés.

> PLAN LOCAL D'URBANISME

Afin de mettre en compatibilité le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), la commune met en révision son Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) dont l'approbation est prévue courant 2023. Les informations seront diffusées et publiées ultérieurement par affichage en Mairie, sur le site internet ainsi que sur le site Facebook de la commune.

> RÉCEPTION DU SERVICE URBANISME

En raison des nouvelles directives concernant la crise sanitaire actuelle et pour des raisons d'organisation, le service urbanisme ne peut recevoir que sur rendez-vous.

Les renseignements aux administrés peuvent être formulés par téléphone du lundi au jeudi de 10 h à 11h ou par mail à l'adresse contact@vers-pontdugard.fr.

Actes			Nombre d'actes 2021 au 09/12	
1 permis de construire vaut	1	225,00 €	41	9225 €
1 certificat d'urbanisme type b vaut	0,5	112,50 €	3	337,5 €
1 certificat d'urbanisme type a vaut	0,2	45,00 €	18	810 €
1 déclaration préalable de division foncière vaut	0,9	202,50 €	2	405 €
2 déclarations préalable de travaux vaut	0,7	158,00 €	50	7900 €
1 permis d'aménager vaut	1,2	270,00 €	3	810 €
1 permis de démolir vaut	0,6	135,00 €	0	0 €
Total			117	19487,5 €



> GUICHET NUMÉRIQUE

Avec l'aide opérationnelle de la Communauté de Communes du Pont du Gard, les communes ont financé en 2021 grâce au Plan France Relance, la mise en place d'un guichet numérique pour déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme à destination des habitants et des professionnels (architectes, notaires...).

A partir du 1^{er} janvier 2022, si vous souhaitez déposer vos demandes via Internet, vous devez vous rendre sur le portail pour déposer des demandes d'autorisation d'urbanisme : Permis de Construire / de Démolir / d'Aménager, Déclarations Préalables, Certificats d'Urbanisme ou DIA pour les notaires... Pour y accéder voici le site sur lequel vous pouvez vous connecter.

<http://www.cc-pontdugard.fr/80-a-qui-s-adresser-.htm>

ÉCLAIRAGE PUBLIC

En 2021, 42 luminaires du centre village sont maintenant en LED, beaucoup plus économes en énergies.
 À ce jour sur la commune il y a 475 points lumineux dont **163 en LED.**

> LOTISSEMENTS

Les 17 terrains du lotissement Beaume Cremeirol et les 5 du chemin des Abeilles ont tous été vendus. Cela va nous permettre de financer nos investissements structurants sans trop avoir recours à l'emprunt.

Rien ne change! Votre mairie reste votre seul interlocuteur.

Pour les personnes qui n'ont pas accès au numérique ou qui ne sont pas à l'aise avec l'outil, il sera toujours possible de déposer en format papier le dossier en Mairie ou de l'adresser par courrier LRAR.



> RENTRÉE DES CLASSES 2021/2022

La rentrée des classes s'est bien déroulée malgré un protocole sanitaire toujours en vigueur. Cependant, l'école élémentaire a perdu une classe, Madame Ozil, maîtresse des CP, a quitté notre école.

De ce fait, nous obtenons 4 classes à double niveau. La mobilisation des parents ainsi que celle des enseignants et de la municipalité n'a pas suffi à infléchir la décision du Dasen. Nous espérons que les effectifs remonteront à la rentrée prochaine et nous permettront de faire une demande d'ouverture.

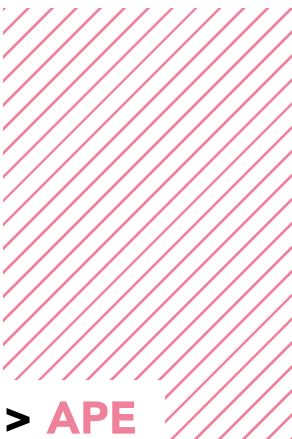


Noël à la cantine



le personnel cantine fête Noël

VIE ASSOCIATIVE



> APE

Lors de l'assemblée générale du 22 septembre, notre bureau a été réélu avec pour membres : Aurélie Fraccaro secrétaire, Pierre Warot vice secrétaire, Émilie Frac Trésorière, Severine Frac vice trésorière, Sylvain Delambily vice président et Laure Thiébaux Présidente.

De plus, cette année nous avons rassemblé de nouveaux membres actifs et nous leur souhaitons la bienvenue. Notre équipe est toujours aussi motivée et dynamique.

Après 2 années difficiles liées à la crise sanitaire, nous sommes heureux d'avoir pu organiser, nos manifestations habituelles : vente de sapins, loto, vente de plantes de Noël et participer au marché de Noël. Nous espérons pouvoir vous retrouver en 2022 lors de notre vide grenier et renouveler le carnaval.

L'APE tient à remercier vivement : parents, corps enseignant et municipalité, pour leur soutien constant. Notre engagement : tout pour les enfants !

> SOCIÉTÉ DE CHASSE

« Nous sommes proches de la fin de saison, 31 mars 2022 pour les battues aux sangliers et en janvier pour le petit gibier.

Pour le gros gibier, les prélèvements semblent pour l'instant en légère baisse, ce qui se confirme de saison en saison, même si le cheptel reste encore important et intéressant pour les chasseurs.

Pour le petit gibier, les lâchers traditionnels ont permis une attractivité de chasse non-négligeable, qu'ils soient de reproduction ou de tir. Ils sont aidés par les piégeurs qui font une régulation des nuisibles très sérieuse. Cela profite même aux particuliers qui ont des volailles.

Notons également le changement à la Présidence de l'équipe BC aux sangliers. Gérald Penin a pris la suite et nous lui souhaitons sincèrement d'avoir autour de lui, une équipe à son écoute avec une entente amicale retrouvée.

La chasse est attaquée de toute part en cette période de pré-élection, aussi nous tenons à préciser quelques points

essentiels à notre légitimité, utilité et droit.

Les jours de chasse chez nous : mercredi, samedi, dimanche et jours fériés, sont essentiels. Une interdiction le week-end serait une aberration et une mise à mort de la chasse, tout simplement !

Le partage de la nature ? Nous le pratiquons ! Et nous sommes souvent en contact avec les associations de vététistes ou de marcheurs.

- Nous sommes à leur écoute lorsqu'ils organisent une journée ou une course.
- Nous prenons en compte leur parcours et faisons en sorte de nous poster, de chasser dans un autre secteur (nous couvrons un domaine chassable de 1 379 hectares).

Nous sommes conscients de ne pas convaincre certains irréductibles obscurantistes... mais nous avons le droit d'exister ! Surtout que nous sommes les seuls, en vertu des réglementations, avec les propriétaires terriens et les ayants-droit, à pouvoir circuler sur les DFCI.

Les bois communaux sont loués par les sociétés de chasse et nous payons,

comme locataires, une taxe versée aux mairies. Les autres associations le font-elles ?

Nous sommes également les seuls à indemniser les agriculteurs victimes de dégâts dans leurs cultures (pour la France plus de 28 millions d'euros !!!). Pourtant les sangliers ne nous appartiennent pas en bien propre ! Si nous n'étions pas là, ce sont les mairies qui paieraient ces dégâts, c'est-à-dire vous indirectement ...

Les écologistes, les jusqu'au-boutistes, les antis-tout, les donneurs de leçon, les végétariens, les vegans.... en un mot les Ayatollahs de l'interdiction aux autres, qu'ils nous laissent vivre nos traditions ancestrales !

Nous aussi, il faut nous écouter ! En France, nous sommes plus de 3 millions (une centaine à Vers et Argilliers), et certainement pas que des abrutis ! »

Le Président de l'Intercom de chasse
Jocelyn LONGUET

> LA BOULE DU PONT DU GARD

L'année 2021 a été comme l'année précédente, fortement marquée par la crise sanitaire et les protocoles imposés pour les clubs. Le bureau a été réélu lors de l'assemblée générale du 25 novembre 2021. Le calendrier 2022 est établi ; nous espérons pouvoir reprendre une activité quasi normale.

Quelques évènements ont quand même pu avoir lieu.

- Les rencontres vétérans.
- La rencontre avec le club de Castillon du Gard.
- La reprise des entraînements pour les enfants.
- La finale du championnat du Gard, jeu provençal.

Nous remercions tous les commerçants de Vers qui ont aimablement participé par leurs dons au concours du 3 décembre, ainsi que tous les joueurs et spectateurs qui ont, malgré la lourdeur des protocoles, respecté les directives.





> ASV

L'ASV ne cesse de «grandir». Pour rappel, à la création en septembre 2016, il y avait 48 licenciés. La progression n'a cessé d'évoluer. De 48 licences en 2016, ce sera 82 en 2017, puis 103 en 2018, puis 138 en 2019, puis 171 en 2020 et enfin 183 en 2021. Et, chaque saison, une nouvelle équipe est créée en fonction du nombre d'inscriptions. Géographiquement placée dans un secteur non pourvu de clubs, l'ASV reçoit des inscriptions de l'ensemble des communes avoisinantes. Toutefois, les versois, suivis des castillonnais, puis des remoulois et enfin des colliassois sont les bases fortes des effectifs. Certes, l'ASV semble attractive si l'on en juge par la qualité de certains joueurs qui nous rejoignent mais cela pose néanmoins quelques problèmes d'encadrements bénévoles au regard du nombre d'équipes qui pourraient être engagées. Toutefois, encadrées par une vingtaine de bénévoles, la majorité des entraîneurs a suivi une formation de base concernant la mise en place des séances d'entraînements, sur des modèles techniques et pédagogiques à la pratique de l'enseignement du football. D'autre part, l'ASV possède un agrément de la préfecture comme structure d'accueil au service civique, agrément qui a été renouvelé en 2020, et pour lequel le jeune service civique effectue des missions d'actions citoyennes au sein du club. L'ASV bénéficie également de la mise à disposition du terrain de football de Remoulins, complexe neuf, qui permet de soulager grandement le terrain municipal de Vers. Toutefois, le terrain de Remoulins est en attente d'une homologation officielle de la part des instances du football du Gard pour permettre d'organiser des rencontres officielles. Faire « tourner » un club de 200 adhérents, faire jouer une centaine d'enfants tous les week-end, s'occuper des « seniors » tous les dimanches, arbitrer, diriger, recevoir, et assurer l'administratif permanents des instances salariales du football demandent de l'investissement de tous les instants de la part de nos dirigeants.

> TENNIS CLUB VERS PONT DU GARD

L'année tennistique a pu reprendre presque normalement, entraînements et compétitions... Tout le monde très motivé, puisqu'une équipe hommes a remporté le championnat +35 ans dans leur division. Les dames ont aussi brillé car elles sortent 1^{ères} de leur poule dans la Coupe de l'Amitié. Nos jeunes ne sont pas en reste, ils ont gagné 10 rencontres sur 12.

Belle dynamique insufflée par notre moniteur Jérôme Copin apprécié de tous ! Il n'entraîne pas moins de 82 enfants en école de tennis... Une quarantaine d'adultes sont licenciés au club.

Les conditions sanitaires ne nous permettent pas, pour le moment d'organiser un après-midi tennis autour de la galette des rois et le samedi 5 février, la sortie en bus prévue pour aller assister aux demi-finales du tournoi de l'Open Sud de France à Montpellier est annulée.

Enfin, nous espérons que notre tournoi puisse avoir lieu du 28 avril 2022 au 15 mai 2022.

Sportivement.
Le Bureau



> LA CAVALERIE DE VERS PONT DU GARD

L'association La Cavalerie de Vers Pont du Gard a organisé son spectacle « Le Noël Gospel des Équidés » samedi 11 décembre au boulodrome. Le spectacle a permis aux 200 spectateurs d'apprécier les qualités musicales et vocales des 45 chanteurs de la troupe des Choramis, ainsi que le show équestre de dressage sportif et artistique de Christophe Hasta Luego venu avec 10 superbes chevaux étalons ibériques. En tout, deux heures de spectacle pour ravir petits et grands.





Vous recevez votre chèque énergie : attention, vous devez impérativement renvoyer l'attestation à vos fournisseurs.

Avec le chèque énergie, vous bénéficiez également de droits et de réductions auprès de votre fournisseur d'électricité et/ou de gaz naturel.

- En cas de déménagement, vous ne paierez pas les frais de mise en service de votre contrat.
- En cas d'incident de paiement, vous bénéficiez du maintien de votre puissance électrique pendant la période de trêve hivernale (du 1^{er} novembre au 31 mars) et de réductions de frais.

Attention, le chèque énergie n'est pas un chèque bancaire. il n'est pas encaissable auprès d'une banque. Votre chèque énergie est valable jusqu'au 31 mars de l'année suivant son émission. Sa date de validité est inscrite sur le chèque.



> RESTOS DU CŒUR

Enfin un nouveau local pour les restos du cœur. Situé à Remoulins, au 1 rue de l'égalité, il est ouvert tous les jeudis de 8h30 à 11h30.

Il est le fruit d'une réflexion menée par plusieurs communes associé au travail des bénévoles qui avaient bien compris qu'il y avait un réel besoin sur notre territoire.

Les personnes concernées peuvent prendre rendez-vous au : 09 72 10 95 55.

La commune de Vers pont du Gard a renouvelé son engagement. Avec toutes les communes signataires, nous sommes heureux de voir ce projet aboutir.

PRESENCE 30

Facilitateur de Vie

devient

Bonjours
nous prenons soin de votre quotidien

BONJOURS est tout à la fois un sourire ensoleillé et une promesse de jours paisibles. Pour vous, en revanche, rien ne change. Car même s'il exercera désormais ses missions sous les nouvelles couleurs de BONJOURS, le groupe Présence 30 restera comme aujourd'hui, plus que jamais présent à vos côtés.



> REPAS DES AÎNÉS

Nos aînés ont pu enfin se retrouver autour d'un repas spectacle au pont du Gard, le 17 octobre dernier. Des retrouvailles très appréciées après deux années de pandémie qui ont imposé l'arrêt de toute activité. À cette occasion, nous avons pu remercier les associations qui œuvrent toute l'année pour maintenir le lien social, indispensable pour lutter contre la solitude et l'isolement. Nous remercions également la direction de l'EPCC du pont du Gard qui nous permet de nous retrouver dans cette magnifique salle. La compagnie Douce France a su captiver l'assistance par leur talent et la beauté de leur spectacle. Espérons que tout le monde est parti avec un bon souvenir en attendant le rendez vous de l'année prochaine.



> DISTRIBUTION DES COLIS DE FIN D'ANNÉE

Les aînés, de plus de 80 ans, n'ayant pas assisté au repas spectacle, ont pu bénéficier d'un colis festif. La distribution s'est déroulée en Mairie les 4 et 11 décembre pour la majorité des administrés. Les colis restants ont été livrés à domicile par les membres du CCAS.

Mon enfant ne va pas bien,
j'ai mal au ventre,
j'ai mal à la tête,
j'ai de la fièvre...

Je **contacte** en priorité
mon **médecin** traitant.

Un doute ?
Une urgence ?
J'appelle le **15**
avant de me déplacer !

Un médecin vous répond.

PRÉSERVONS LES URGENCES POUR LES VRAIES URGENCES !



> VERS LA PREMIÈRE FLEUR !

Après une interruption de 5 ans en Occitanie, pour cause de refonte des régions et de restrictions budgétaires, la commune relance sa candidature au label Villes et Villages Fleuris !

Petite modification : seule la Région décerne des récompenses, sur présentation des communes sélectionnées par l'Office de Tourisme du Gard. Notre dossier a donc été constitué et présenté au jury départemental le 13 juillet.

Celui-ci a détaillé toutes les rubriques de la démarche :

- Patrimoine paysager et végétal (parcs, squares, espaces naturels et espaces verts d'accompagnement, arbres et arbustes, fleurissement)
- Cadre de vie (aménagement urbain et urbanisme, espaces publics)
- Développement durable (gestion de l'eau, gestion des déchets et propreté, économie d'énergie)
- Implication de la commune (stratégie, personnel et partenariats, animation et valorisation touristique)

La conclusion de son compte-rendu est la suivante :

« Très belle énergie, la commune a clairement envie d'atteindre ses objectifs et se donne les moyens pour y parvenir. Continuer les efforts sur les espaces verts avec autant de soins que ceux mis sur le patrimoine ».

Nous pouvons donc être optimiste.....

> PETITE PRÉCISION !!

Le rond-point de l'entrée principale de Vers pont du Gard appartient au Département et la commune ne peut pas l'aménager comme elle le souhaite... plusieurs négociations ont été menées sans succès. Un petit espoir : en début d'année, une rencontre est prévue.

> L'HIVER SE PRÉPARE

- Renouvellement des jardinières fleuries au cœur du village. Le Département a accepté notre dossier, fin décembre : 128 plants, comportant 30 espèces méditerranéennes différentes, nous ont été attribués. Les végétaux seront plantés le 20 janvier par les élèves de la MFR Le Grand Mas.
- Ramassage des feuilles mortes, désherbage manuel ou avec l'épareuse pour le nettoyage des fossés.
- Taille des arbres et des arbustes (par exemple, eucalyptus devant le dojo, rosier devant le cimetière....)
- Les mûriers-platanes récupérés et replantés autour du parking des tennis, n'ont malheureusement pas survécus. Ils ont été arrachés et seront remplacés au printemps par des arbres plus jeunes, d'essences variées alternant feuillage caduc et persistant, avec floraison étalée entre les saisons.



> LE MASQUE N'EST PAS UN EMBALLAGE !

A travers le mot-clé #AdoptonsLesBonsGestes, le SICTOMU et Sud Rhône Environnement souhaitent alerter les habitants de ses 35 communes sur l'importance du respect des consignes de tri aussi bien générales (emballages, verre, papier) que spécifiques (déchetteries, déchets dangereux, médicaux, textiles ...).

La période de pandémie de COVID-19 a considérablement augmenté l'usage des masques, gants et mouchoirs à usage unique. Malgré plusieurs campagnes de communication mettant en avant les consignes de tri à suivre, un grand nombre de masques et de mouchoirs sont encore retrouvés par les agents de tri dans les sacs ou bacs jaunes.

En cette période, particulièrement difficile de lutte contre le virus, se protéger est une première étape primordiale. Protéger les acteurs du monde des déchets de potentiels objets contaminés l'est tout autant.

En effet, les agents de collecte et de tri sont en contact parfois direct avec le contenu de votre poubelle jaune. Jeter vos masques, gants et mouchoirs usagés vos emballages expose ces personnes à des objets potentiellement contaminés risquant par la même occasion, la rupture du schéma de traitement de vos déchets.

Que faire de ces déchets dans ce cas ?

1. Les masques, gants, mouchoirs ou lingettes à usage unique doivent être jetés dans un sac poubelle tous déchets en

étant doublé et fermé.

2. Passé un délai de 24 heures, ces déchets à forts risques infectieux, peuvent être alors déposés dans le bac d'ordures ménagères (bac noir ou marron).

Pour ne pas contribuer à la propagation du Covid 19 et infecter les agents de collecte ainsi que ceux qui travaillent sur les chaînes de recyclage, en aucun cas ces déchets ne doivent être jetés dans le sac ou bac jaune, destinés au recyclage.



> COLLECTIF « VERS ZÉRO DÉCHET »

Nous avons procédé à l'inspection des 14 nichoirs de la voie verte.

Nous avons eu de bonnes surprises et de moins bonnes... mais les résultats sont encourageants.

Nous avons commencé la voie verte près de la pharmacie. Malheureusement, le premier nichoir à mésange bleue contenait une couvée entière de petits morts...

Le nichoir à rouge-queue juste à côté a été occupé, il y avait un joli nid !

Ensuite, le nichoir caché derrière le grand platane et près du petit ruisseau (vers la pépinière Largillière) où il y a les gîtes à chauve-souris a été aussi occupé. Il y avait beaucoup de crin de cheval qui constituait le nid.

La suite est moins fructueuse, surtout pour les grands nichoirs à huppées... les fourmis y ont élu domicile... Les nichoirs après le restaurant « La petite gare » ont été peu visités, certains pas du tout...

Nous verrons bien l'hiver prochain !

Le mois de Janvier verra la poursuite de la construction des 30 nids à hirondelles pour la tour. Ce sera un samedi matin entre 10h et 12h30, au boulodrome.

Je vous en dis plus à la rentrée.

À propos des 7kgs de mégots, nous avons trouvé une entreprise d'économie circulaire qui va les reprendre.

Nous avons signé une convention avec la société « Recyclop » de Marseille.

Regardez leur film sur Youtube et vous apprécierez leur concept innovant !

Monique Carola.



Afin de bien démarrer cette nouvelle année, Noël Campillo, notre policier municipal, souhaite faire quelques rappels de bon sens civique et de sécurité routière :

- Le policier municipal est habilité pour verbaliser les infractions contraventionnelles dont celles du code de la route.
- Le port de la ceinture est obligatoire même à Vers Pont du Gard. À ce titre un rappel a été fait auprès des parents d'élèves et accompagnants sur les règles de sécurité concernant le transport d'enfants.
- Téléphoner en conduisant son véhicule n'est à ce jour pas interdit en France (possible sous certaines conditions). En revanche l'usage du téléphone en main (sms, appels etc..) est puni d'une amende de 135€ et de -3 points.
- Les cyclistes sont invités à respecter le code de la route dont les sens de circulation. Les sens interdits s'appliquent également à eux. Par ailleurs la rampe d'accès handicapés des commerces est réservée aux piétons et comme son nom l'indique, aux personnes à mobilité réduite.
- Les containers de tri sélectifs tout comme nos chemins ruraux ne sont pas des annexes de la déchetterie. Nos employés communaux multiplient les voyages pour débarrasser tout type d'encombrants qui sont régulièrement déposés.

Le Sictomu ne ramassant aucun objet en dehors du container.

Merci pour votre compréhension.



MAIRIE – VERS-PONT-DU-GARD

Dépôt en dehors des containers = CONTRAVENTION

Amende **150 €** + forfait enlèvement **120 €**

si le container est plein, merci d'aller sur les autres lieux de dépôt :

- Place du marché
- Tennis
- Chemin de Roland, au niveau de la voie verte
- En haut du chemin de Valsonnière
- En haut du chemin des Bracoules



**LES DÉPÔTS SAUVAGES
SONT INTERDITS
Y COMPRIS AU PIED DES
CONTAINERS**

TRIBUNE DE L'OPPOSITION

En application des dispositions prévues à l'article L.2121-27-1 du code général des collectivités territoriales et conformément au règlement voté par le conseil municipal. Ci-dessous le mot des élus de l'opposition municipale.

Le 16 décembre dernier, le Maire de Vers a été condamné par le tribunal correctionnel pour harcèlement moral sur un agent de la commune.

Le temps n'est plus à la présomption d'innocence mais à la certitude de culpabilité, reconnue par le tribunal avec une peine pour notre édile de 3 mois de prison avec sursis et 15000 euros d'amende.

Nous entendons bien l'argument selon lequel le tribunal n'a pas jugé nécessaire de prononcer une peine d'inéligibilité mais nous estimons qu'au-delà même des agissements qui ont conduit à cette condamnation, c'est l'image de la commune et de ses élus qui est entachée par cette affaire.

De part cette condamnation, Olivier Sauzet doit démissionner. C'est une question de probité et de moralité. Il doit être remplacé par sa 1ere adjointe ou un membre de sa majorité.

Laurent Milesi, Sybille Labrouve et Fabrice Alarcon

TRIBUNE DE LA MAJORITÉ

La justice est passée, le tribunal n'a pas condamné Olivier Sauzet à une peine d'inéligibilité, n'en déplaise à l'opposition.

La majorité municipale a renouvelé sa confiance pleine et entière au Maire.

Nous le maintenons donc dans ses fonctions.

La Majorité municipale



UNE PASSION POUR LES DÉCHETS !

Jérôme CARCENAC créateur de l'entreprise SMV (Sud Maintenance Valorisation) est installé dans la zone du Mouras à Vers-Pont du Gard, depuis deux ans.

Cet homme de 46 ans s'intéresse aux déchets depuis 20 ans ! Dès son enfance en milieu rural, où ses parents étaient instituteurs, il est curieux de biologie et de sciences de la nature, et souhaite protéger l'environnement dans lequel il vit.

Sa passion professionnelle s'est révélée à la suite de l'installation d'un incinérateur dans son petit village près de Clermont-Ferrand, projet controversé. Très vite sensibilisé à cette question de l'implantation nécessaire d'un tel équipement : « il en faut mais personne n'en veut ! ». La problématique passionne Jérôme, particulièrement sous l'angle technique.

Il fait des études de biologie à Marseille, axé sur la protection de la nature avec deux thèmes sur l'Eau et les Déchets. Son stage à la communauté de communes dans un important centre de déchets, sera déterminant et l'orientera vers les déchets solides.

Puis Il est engagé chez Cévennes Déchets, où il restera 16 ans assurant l'encadrement de 52 personnes et la gestion de 3 centres. Cherchant plus d'autonomie et aimant le challenge, il se met en quête d'un site avec un potentiel de développement. L'annonce de la vente de l'entreprise Paulette SA l'intéresse. Son site fait 5 hectares dont 3 sont classés ICPE (Installation Classée Protection de l'Environnement) par la préfecture. Pour des raisons financières il n'achète qu'un hectare trois avec un associé, plus spécialiste de mécanique.

Au démantèlement de matériels lourds et de stockage des pièces détachées, SMV ajoute la location des bennes, la collecte et surtout le traitement des déchets.

SMV a l'agrément préfectoral pour traite une quinzaine de déchets non dangereux. Pour les déchets qu'il ne peut pas traiter et recycler sur place, Jérôme active son réseau de partenaires.

Le dépôt est gratuit pour certains déchets papier, cartons, plastiques, fer et métaux, panneaux photovoltaïques HS... d'autres sont pris en charge comme gravats, placo, végétaux, bois.... Le réemploi est fait dans une démarche d'économie circulaire de proximité (palette, bidons,cuves...). Les filières de recyclage sont agréées avec traçabilité.

En 2021 par exemple, 4 200 tonnes de déchets ont été traités et recyclés et ne représentent que 20 % des capacités réglementaires du site. C'est dire si cette jeune entreprise est appelée à un avenir prometteur ! Déjà une belle réussite au niveau de l'emploi : les 2 associés ont recrutés depuis 2019, quatre employés de proximité, aux compétences reconnues et motivés par la même dynamique que leur manager. Leur objectif est de se développer en misant sur la qualité du tri et du recyclage en conformité avec la réglementation. D'ailleurs récemment l'agrément VHU pour lutter contre la casse-auto sauvage, leur a été attribué. C'est donc un signe de reconnaissance officielle de l'utilité et de la conformité de cette entreprise qui travaille surtout pour des professionnels mais qui peut aussi rendre service aux particuliers.

Contact 04 66 22 80 52 pour tout renseignement.






LE FOURNIL DU PONT DU GARD



04 66 75 10 71
06 46 30 05 76

Rejoignez-nous sur 

5 place du marché - 30210 Vers-Pont-du-Gard

PAINS BIO



CHANTIER RÉALISÉ PAR

M. Michel RAVAUX

Electricien
l'Artisan Electricien

AE

06.78.16.19.82

Le
**Relais
Versois**





SUPÉRETTE
LIBRAIRIE
ÉPICERIE BIO


vival

3, place du marché

30210 - Vers Pont du Gard

 lerelaisversois@orange.fr

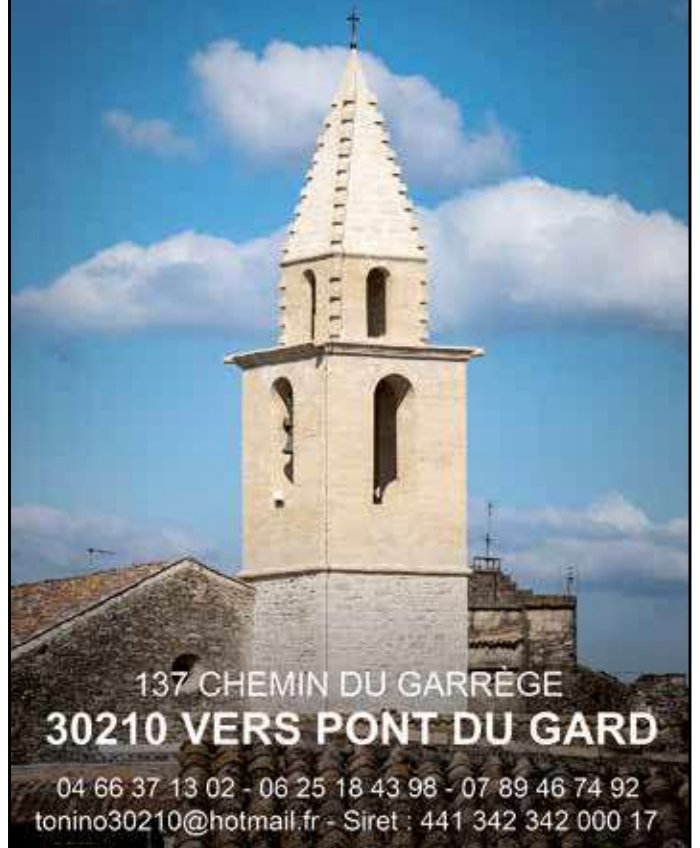
 <https://lerelaisversois.fr/>

 04 66 22 88 55



SARL TONINO

MAÇONNERIE, RÉNOVATION, TAILLE DE PIERRE



137 CHEMIN DU GARRÈGE

30210 VERS PONT DU GARD

04 66 37 13 02 - 06 25 18 43 98 - 07 89 46 74 92
tonino30210@hotmail.fr - Siret : 441 342 342 000 17



Éric MONGAY
Agent Général

Toutes assurances depuis 35 ans
Une équipe à votre service.

Agence Remoulins Pont du Gard
31, avenue Geoffroy Perret
30210 REMOULINS
Tél. : 04 66 37 07 55
Fax : 04 66 37 38 18
e.mongay@gan.fr



déguster • grignoter • désaltérer

ENTRETIEN ESPACES VERTS
débroussaillage, taille, tonte, élagage
www.atotsverde.fr



ATOTS VERDE

lionel schwab
07 87 37 94 18
contact@atotsverde.fr
30210 vers pt du gard



TRAVAUX PUBLICS
DAUMAS CHRISTIAN
terrassment démolition voirie réseaux divers

04 66 79 49 25 - 06 17 62 35 65

274 Rue Jean Pierre Claris De Florian
30290 Laudun L'Ardoise

Groupe
CARRIÈRES
DE PROVENCE

Pierres Calcaires de Provence
Estallades Fontvieille Pont du Gard

WWW.CARRIERESDEPROVENCE.COM

CONSTRUIRE
AVEC UN
MATERIAU
NATUREL

#PIERREMASSIVE



Carrières de Provence

Route de Maussane - 13990 FONTVIEILLE

Tél : 33 (0)4 90 54 70 47

LAUTIER MOUSSAC

LAUTIER MOUSSAC

N°5 Z.A. Peire Plantade - RD 226
30 190 MOUSSAC

Tel: 04 66 81 61 87 Fax: 04 66 81 61 41
Travaux Publics et Routiers
VRD - Centrales d'enrobage

Etablissement de BRAJA VESIGNE
S.A. au Capital de 1 000 000 €

> Quelques dates à retenir

27 mars : vide grenier (APE) place du marché

02 avril : concours officiel de pétanque au boulodrome.

09 avril : carnaval (APE)

Du 28 avril au 15 mai : tournoi de tennis

1^{er} mai : fête de l'asperge (jumelage suisse)

7 mai : concours officiel de pétanque au boulodrome.

Du 26 mai au 29 mai : voyage en suisse (jumelage suisse)

4 et 5 juin : anniversaire du club taurin

11 juin : concours officiel de pétanque au boulodrome.

24 juin : fête des écoles, place du marché

25 juin : feu de la st Jean (BSS)

26 juin : loto plein air, (amitié versoise) place de la fontaine.

Du 7 au 11 juillet : jumelage Italien.

23 et 24 juillet : cours et jardins

12, 13 et 14 août : fête votive

NUMÉROS UTILES

NUMÉROS D'URGENCE 112 – 114 (SMS)

Gendarmerie nationale (Remoulins)
04 66 37 01 11

Police 17
Police intercommunale 06 37 65 44 27
Pompiers 18 ou 04 66 03 37 17
SAMU 15

SERVICES MÉDICAUX

Pharmacie de l'Aqueduc 04 66 22 87 08

Médecins

Docteur Lalloyer 04 66 22 94 30
Docteur Lesage-Singer 04 66 04 13 42

Dentiste

Dr. Devigne 04 66 22 81 78

Kinésithérapeute

F. Buccai 06 67 29 15 84

Ostéopathe

B. Bernard 06 80 37 53 19
J. Mas 06 23 54 64 80

Orthophoniste

S. Courtel 09 67 21 46 60

Infirmières

A. Espana 06 87 21 51 30
P. Renson 06 82 37 10 46
C. Frizon 06 13 07 90 75

SERVICES MUNICIPAUX

Mairie 04 66 22 80 55
Cantine scolaire 04 66 22 91 94
Crèche multi-accueil 04 66 22 89 58
Ecole maternelle 04 66 22 81 95
Ecole primaire 04 66 22 81 16

Police Municipale

Mr Campillo 07 64 39 85 07

Assistante sociale

Mme Laura Dantan 04 66 03 48 00

SERVICES INTERCOMMUNAUX ET DIVERS

Office de Tourisme du Pont du Gard
04 66 37 22 34

SICTOMU (Ordures ménagères et
Encombrants) 04 66 22 13 70

Trésor Public 04 66 37 01 69

EDF 09 72 67 50 30

SAUR 04 30 62 10 00

La Poste 04 66 22 81 58

SAVAC (égout) 04 67 69 09 09

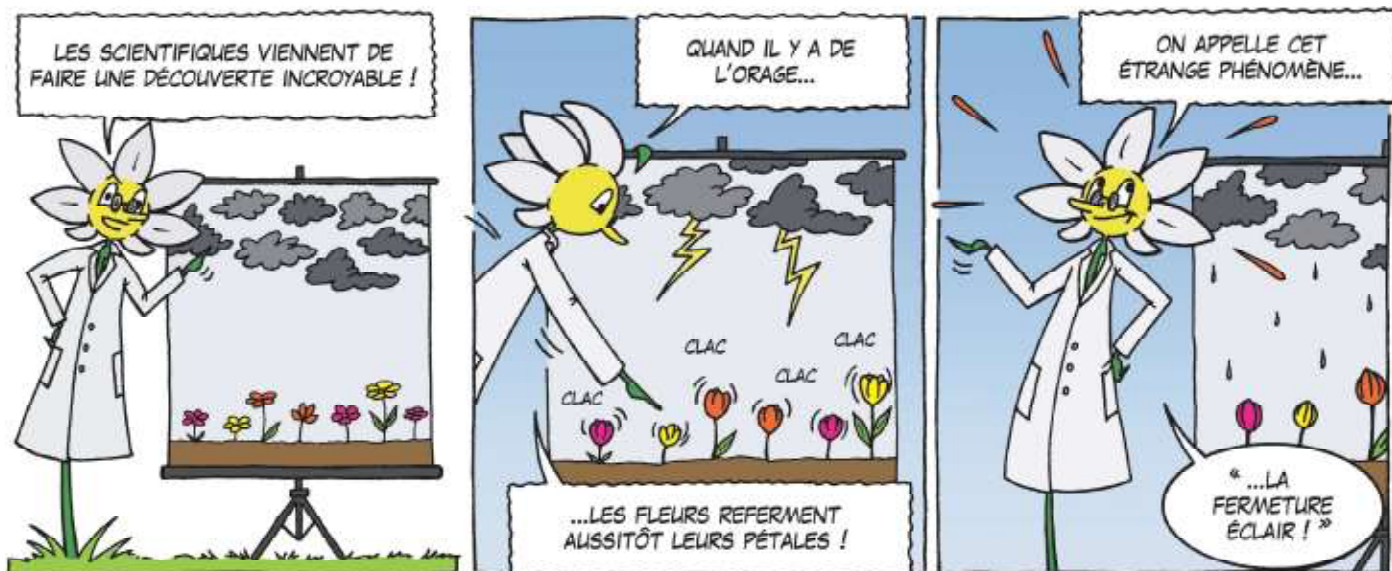
SPIE (éclairage public) 06 77 04 62 93

Maison des Services Remoulins

04 66 37 27 13

Communauté de Communes
du Pont du Gard 04 66 37 67 67

> LA BD D'ÉLISABETH



BD réalisée par Elisabeth Gombault.

Pour toute demande personnalisée la contacter au 06 83 67 38 60

E. Gombault 142